



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL

JEUDI 5 JUIN 2025

Salle de Montoly, chemin de Montoly 1, 1196 Gland

PROCES-VERBAL

Michel Berthet ouvre la séance à 19h50. Il souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et remercie le club des Green Fox Gland Basketball Club pour son accueil. Il cède la parole à Monsieur Basile Kaiser, Président du club.

Monsieur Kaiser souhaite la bienvenue à tous et présente brièvement le club de Green Fox Gland. Il fait une allocution et remercie tous les intervenants qui ont permis d'avoir une saison sereine.

Michel Berthet donne la parole à Madame Christine Girod, Syndique de la Commune de Gland.

Madame Girod salue l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue au nom de la municipalité. Elle présente la commune de Gland et s'exprime, entre autres, quant aux différents projets prévus à Gland, avec notamment un budget participatif pour un projet de couverture d'un terrain de basketball extérieur existant.

Michel Berthet débute l'Assemblée et salue à son tour la présence des représentants de Swiss Basketball, Messieurs Erik Lehmann, Secrétaire général et Valère Bula, Head of competition et des membres d'honneur, Madame Marie-Rose Fernandez-Graf et Monsieur Roland Bandi.

Il excuse :

Madame Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'état

Madame Emilie Moeschler, Municipale des sports de la ville de Lausanne

Monsieur Stéphane Maure, Secrétaire générale de la Fondation « Fonds du sport vaudois »

Monsieur Andrea Siviero, Président de Swiss Basketball

Madame Marie-Jo Meyer, Membre d'honneur

Monsieur Luc Anex, Membre d'honneur

Monsieur Antoine Regillo. Membre d'honneur

Madame Dominique Michaux, Membre du Comité central AVB

Lesquels sont retenus par d'autres obligations.

1. CONTRÔLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET RETRAIT DU MATÉRIEL DE VOTE

Les licences sont vérifiées, la liste des présences est signée et le matériel de vote distribué. Tous les clubs ont été convoqués par courriel le 21 mai 2025 avec l'ordre du jour définitif et l'ensemble des annexes.



Clubs convoqués :

L'Association compte aujourd'hui 36 clubs actifs.

Clubs présents :

29 clubs présents avec droit de vote.

Clubs absents excusés :

Aigle Basket

DEL Basket

Dlang SBC

FSG Arzier-Le Muids

Jura-Nord Vaudois Basket

Clubs absents non excusés :

Lausanne 3x3

Riviera Chablais 3x3

Majorité à 15, jusqu'au point 6

A partir du point 7, trois clubs se présentent pour faire partie de l'AVB et un club présent est démissionnaire.

Si les nouveaux clubs sont acceptés au point 6 :

Clubs présents

31 clubs présents avec droit de vote.

Majorité à 16, dès le point 7

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET DES SCRUTATEURS

Nomination de l'organe de contrôle :

Monsieur Didier Jaquerod, Président de la Commission de recours.

Nomination des scrutateurs :

Roland Bandi (Ecole Jorat-Basket)

Carine Moura (Nyon Basket Féminin)

4. RAPPORTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA SAISON 2024-2025

a. Rapport du Président central.

b. Rapport de la Commission des arbitres.

- c. Rapport de la Commission technique.
- d. Rapport de la Commission minis.
- e. Rapport de la Commission disciplinaire et de protêts.
- f. Rapport de la Commission de recours. La Commission de recours n'a pas présenté de rapport, n'ayant pas été saisie cette saison.

5. APPROBATION DES RAPPORTS ET DÉCHARGE AUX ORGANES DE L'AVB

Les rapports sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à leurs auteurs.

6. ADMISSIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DES CLUBS

Admissions :

Trois clubs se présentent pour être admis au sein de l'AVB :

- 1. Ecole Jorat-Basket
- 2. Saint-Martin Riviera Basket 3x3
- 3. Arzier-Le Muids Basketball

Après une brève présentation des nouveaux clubs par leur représentant respectif, nous passons aux votes :

Ecole Jorat-Basket	Oui	: 28
	Non	: 0
	Abstention	: 1

Saint-Martin Riviera Basket 3x3 **Admis à l'unanimité.**

Arzier-Le Muids Basketball **Admis à l'unanimité.**

Mutation :

Le club de la Tour Riviera Basket demande à changer de nom pour Riviera Basketball Club. De l'avis du Comité central, il serait bien que le nom de la ville soit mentionné afin d'éviter toute confusion ou quiproquo avec les quatre autres clubs de l'AVB qui ont déjà « Riviera » dans leur nom (Riviera-Chablais 3x3, Saint-Martin Riviera Basket 3x3, Union Lavaux Riviera Basket et Vevey Riviera Basket).

Oliver Ghorayeb, co-Président du club de Riviera Basketball Club justifie le choix du nom. S'en suit une longue discussion avec les deux co-Président du club Messieurs Oliver Ghorayeb et Nathan Zana, au terme de laquelle les clubs présents votent.

Riviera Basketball Club

(Ancien la Tour Riviera Basket) **La modification de nom est acceptée à l'unanimité.**

Démissions :

Sont démissionnaires :

- 1) FSG Arzier-Le Muids

Le Club de FSG Arzier-Le Muids, branche d'une société de gymnastique, démissionne

au terme de cette saison afin de s'émanciper et de créer un club de basketball indépendant (Arzier-Le Muids Basketball).

2) CNBS

Ces démissions ont été reçues dans les temps et sont valables.

À noter que les clubs d'Anemos et de BC Ecublens Falcon 3x3 ont démissionné après l'Assemblée générale 2024, à faire valoir pour la saison 2024-2025.

7. PROPOSITIONS STATUTAIRES (ART. 12.2. DES STATUTS CENTRAUX)

Les propositions statutaires ont été jointes à la convocation définitive envoyée aux clubs.

a. Point 26.2 modifié de l'article 26 des Statuts AVB

Article actuel

26.2 Établit les directives.

Nouvel article

26.2 Elabore et/ou valide les différentes directives en lien avec l'organisation de l'AVB.

Le nouvel article 26.2 est accepté à l'unanimité

b. Point 33.5 modifié de l'article 33 des Statuts AVB

Article actuel

33.5 Les membres des commissions s'engagent à ne pas dépasser le budget adopté par l'assemblée des présidents de club.

Nouvel article

33.5 Les membres des commissions s'engagent à respecter le budget adopté par l'assemblée générale.

Oui : 29

Non : 0

Abstention : 2

Le nouvel article 33.5 est accepté à la majorité

c. Point 47 des Statuts AVB modifié

Article actuel

Les titres honorifiques de l'AVB peuvent être décernés, sur préavis du comité central ou sur proposition d'un membre en assemblée générale, à toute personne ayant rendu de remarquables services à l'association ou défendu la cause du basketball. Cette distinction peut être retirée dans les cas prévus à l'art. 46.1.

Nouvel article

Les titres honorifiques de l'AVB peuvent être décernés sur proposition d'un membre au Comité central, qui l'étudie puis la propose en assemblée générale, pour autant

qu'elle ait été soumise dans les délais. Cette clause concerne des personnes ayant rendu de remarquables services à l'association ou défendu la cause du basketball. Cette distinction peut être retirée dans les cas prévus à l'art. 46.1.

Le nouvel article 47 est accepté à l'unanimité

8. PROPOSITIONS DU CC ET DES CLUBS

Les propositions du CC et des clubs ont été jointes à la convocation définitive envoyée aux clubs.

Comité central

a. Proposition du Comité central pour l'augmentation des frais d'inscriptions d'équipes aux compétitions AVB.

Les montants des inscriptions d'équipes n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans et ne suffisent plus à couvrir les divers frais inhérents à l'organisation des championnats et des tournois minis.

L'AVB propose d'augmenter les inscriptions d'équipe de CHF 100 par équipe senior, jeunesse et mini.

Les montants proposés pour les inscriptions d'équipes seront :

Senior :	Actuel CHF 100	Nouveau CHF 200
Jeunesse :	Actuel CHF 50	Nouveau CHF 150
Mini :	Actuel CHF 50	Nouveau CHF 150

Anne-Catherine Doyer précise que ce changement concerne toutes les équipes inscrites en championnat vaudois, qu'elles viennent du canton de Vaud ou d'un autre canton.

Oui : 27

Non : 1

Abstention : 3

La proposition est acceptée à la majorité.

b. Proposition du Comité central pour l'augmentation du prix de la licence AVB.

L'AVB propose d'augmenter la participation AVB sur la licence de CHF 5 pour les séniors, les joueurs sans compétition et le 3x3 et de CHF 10 pour les jeunes. Cette proposition est motivée par le fait qu'il faut financer la création du CRPF et les efforts faits pour le mouvement féminin, ainsi que pour la location, les équipements et la gestion de la salle de sport de Beaulieu (CHF 30 000 / an pour la salle uniquement).

	Part AVB		Part Swiss Basketball	Montant total des licences
	Actuelle	Nouvelle		
Senior	50,00	55,00	120,00	175,00
U 20	40,00	50,00	95,00	145,00
Officiel	5,00	5,00	40,00	45,00
Joueur sans compétition (NOC)	5,00	10,00	30,00	40,00
3x3 SEN	10,00	15,00	50,00	65,00
3x3 U20 et plus jeunes	5,00	10,00	30,00	40,00
U 18	40,00	50,00	70,00	120,00
U 16	40,00	50,00	60,00	110,00
U 14	35,00	45,00	35,00	80,00
U 12	10,00	20,00	30,00	50,00
U 10	10,00	20,00	30,00	50,00
U 8	10,00	20,00	30,00	50,00
U 6	5,00	15,00	30,00	45,00

Nathan Zana (Vevey Riviera Basket) demande s'il serait possible de proposer, pour la prochaine AG, d'aider les clubs pour les licences des OTR ?

Anne-Catherine répond que nous prenons note et que la proposition pourrait être faite à Swiss Basketball par les délégués.

Patrick Hachemane (Renens Basket) trouve que l'augmentation de CHF 10 est élevée pour les minis. Surtout compte tenu du vote récent du Grand Conseil vaudois et de la source de financement supplémentaire qui va en découler.

Anne-Catherine répond que nous ne savons pas quand cela entrerait en vigueur. Elle s'est renseignée auprès du Canton mais n'a pas obtenu de réponse précise. Apparemment, cela dépend des budgets.

Michel Berthet ajoute qu'une partie de cette argent reviendra aux clubs directement, par des subsides supplémentaires. Il confirme que nous ne savons pas quand cela sera effectif et que le basketball n'est pas la seule discipline à recevoir.

Daniel Rey (Pully Lausanne Foxes) trouve également l'augmentation pour les minis lourde et se demande si la part de Swiss Basketball ne va pas également augmenter ?

Michel Berthet annonce qu'il n'y a pas d'augmentation prévue cette saison de la part de Swiss Basketball.

Kimberley Schmidt (Echallens Basketball Club) trouve chère pour les U6, surtout que les clubs organisent eux-mêmes les tournois.

Anne-Catherine répond que le mini demande beaucoup de travail et que nous restons avec un prix très abordable. Il reste la possibilité de licencier les joueurs en NOC (joueurs sans compétition) car Swiss Basketball demande que tous les joueurs soient licenciés.

Oliver Ghorayeb (Union Lavaux Riviera Basket) demande si cela impact la licence B.
Michel Berthet répond que non. D'autres changements de simplification sont prévus, mais pas au niveau financier.

Après discussion, les montants ci-dessous sont proposés à la votation des clubs :

- Pas d'augmentation pour les U6, les NOC et les officiels.
- Augmentation de CHF 5 pour les catégories seniors.
- Augmentation de CHF 10 pour les autres catégories et le 3x3.

	Part AVB		Part Swiss Basketball	Montant total des licences
	Actuelle	Nouvelle		
Senior	50,00	55,00	120,00	175,00
U 20	40,00	50,00	95,00	145,00
Officiel	5,00	5,00	40,00	45,00
Joueur sans compétition (NOC)	5,00	5,00	30,00	35,00
3x3 SEN	10,00	20,00	50,00	70,00
3x3 U20 et plus jeunes	5,00	15,00	30,00	45,00
U 18	40,00	50,00	70,00	120,00
U 16	40,00	50,00	60,00	110,00
U 14	35,00	45,00	35,00	80,00
U 12	10,00	20,00	30,00	50,00
U 10	10,00	20,00	30,00	50,00
U 8	10,00	20,00	30,00	50,00
U 6	5,00	5,00	30,00	35,00

Oui : 26

Non : 1

Abstention : 4

La proposition est acceptée à la majorité.

Clubs

c. Proposition de Renens Basket

Assouplissement des possibilités de renvoi de match à la parution du calendrier et en cas de changement de salle

La proposition vise à modifier et compléter l'art. 46 "Demande de renvoi de match" alinéa 10 de la manière suivante :

Teneur actuelle:

En cas de renvoi de match, il n'y a pas de frais si:

- C'est une erreur de calendrier incombant à l'AVB.
- C'est un problème d'infrastructure (avec justificatif).

Eléments ajoutés:

- C'est une erreur de calendrier incombant à l'AVB.
- C'est un problème d'infrastructure.
- C'est un déplacement entre deux salles gérées par le club recevant.
- C'est un changement annoncé dans les 10 jours suivant la parution du calendrier (mais au moins 5 jours avant la date initiale et de renvoi du match).

Contre-proposition du CC

Le CC propose de refuser la proposition de Renens Basket et de maintenir les Directives techniques AVB point 46, 47 et 48.

Ci-dessous, les statistiques pour cette saison :

- Jusqu'au 27 avril 2025 : **150 modifications** ont été effectuées, dont **18 payantes**.
13 changements à CHF 150 (10 x manque de joueurs, 3x coach occupé ailleurs, pas de remplaçant).
5 changements à CHF 50 (2X coach occupé, 2x problème de salle sans justificatif, 1x échauffement LNBF).
- Pour les **calendriers 1er tour** (sortis entre le 13.08 et le 24.08, sauf 3LM au 03.09 et calendrier refait U14F gr 2 au 11.09) :
22 changements jusqu'au 16.09 (20 non payants et 2 payants).
- Pour les **calendriers 2ème tour** (sortis entre le 16.12 et le 04.01) :
59 changements jusqu'au 14.01 (58 non payants et 1 payant).
- **Changements par catégorie :**

3LM	: 28
2LM	: 12
2LF	: 3
U18/U20M	: 12
U14F	: 23
U16F	: 18
U14M	: 23
U16M	: 11
U12CH	: 20

Stéphane Bruneau (Epalinges BC) demande des éclaircissements sur la proposition du Renens Basket.

Patrick Hachemane (Renens Basket) les donne et explique leur demande.

S'en suit une discussion au terme de laquelle les clubs présents votent la proposition de Renens Basket.

Oui : 15
Non : 4
Abstention : 12

La proposition est acceptée à la majorité.

Note d'après AG : Suite à une erreur d'appréciation, la proposition a été annoncée comme refusée. Mais la majorité simple étant suffisante pour les propositions des clubs, la proposition du Renens Basket est acceptée à la majorité.

9. POLITIQUE SPORTIVE

- 1) Persévérer avec les points qui ont bien fonctionné cette année :
 - a. Travailler en Team Vaud avec les catégories U11, U12, U13, U14 F et M.
 - b. Débuter les détectations Team Vaud en juin 25.
 - c. Organiser des camps AVB lors des vacances scolaires.
 - d. Aider à la formation des entraîneurs à même les clubs via G. Barilari.
Transmettre les principes U12-U14 par des clinics AVB.
 - e. Renouveler les effectifs des SAE.
- 2) Repenser la promotion du basket féminin après l'abandon du projet CPE AVB suite aux nouvelles directives CPE validées par le Conseil d'Administration de Swiss Basketball.
- 3) Mettre en place les centres régionaux U14 (CRPF) selon le concept de la relève de Swiss Basketball :
 - a. Présenter aux clubs le projet basé sur les structures SAE et Team Vaud déjà existantes sur Vaud. C'est un projet de partenariat entre clubs et AVB.
 - b. Réadapter les critères SAE pour l'école obligatoire.
 - c. Dans la continuité de la promotion du basket féminin, prioriser les filles.
- 4) Maintenir des championnats AVB attractifs sachant que le format des CSJC est en cours de révision au niveau de Swiss Basketball.
- 5) Relancer le développement du 3x3 vu que le projet pilote en ligne avec la World Cup U19 n'a pas eu le succès espéré.
- 6) Participer à la phase pilote d'un projet de tournoi scolaire 3x3 à l'échelle nationale lancé et soutenu par la Mobilière.
- 7) Soutenir le développement du mini basket dans les zones non couvertes.
- 8) Repenser les plannings Team Vaud selon décisions de l'AG concernant la reprise de Beaulieu par l'AVB et organiser la mise à disposition des créneaux libres.
- 9) Reprendre les sujets relatifs à la partie technique AVB et laissés en déshérence pour des raisons diverses:
 - a. La problématique des détectations et transferts entre clubs qui devrait reposer en partie sur des principes de déontologie et de gentlemen's agreement.
 - b. L'organisation de l'onglet santé sur le site AVB.
 - c. La diffusion des programmes SAE + CRPF à venir sur le site AVB.

Vous trouverez en fin de PV la présentation CRPF faite par Michel V. lors de l'AG.

Nathan Zana (Vevey Riviera Basket) demande si les joueurs inscrits en SAE font également d'autres activités sportives comme de la préparation physique ?

Michel Voide répond que dans le cadre du SAE, il y a une physiothérapeute et un préparateur physique. Il y a un vrai soutien.

Daniel Rey (Pully Lausanne Foxes) demande comment cela va se passer, concrètement. Est-ce qu'il y aura des détections de faites ?

Michel Voide répond qu'il y a déjà des détections pour Team Vaud et que ces joueuses et joueurs seront éligibles. Les joueuses et joueurs qui sont en SAE sont automatiquement Team Vaud, car c'est le meilleur moyen de sélection actuel, et seront donc également éligibles. Nous aimerions avoir 15 filles et 15 garçons.

Ludovic Gaudry (Espérance Pully) demande quelle est la déontologie concernant les détections et transferts entre clubs ?

Michel Voide répond que le sujet a déjà été abordé l'année passée. L'AVB ne peut hélas rien faire. Mais nous pouvons fortement conseiller aux clubs d'avoir de la transparence, du respect, idéalement d'avertir lorsque des détections sont faites et adhérer à un gentleman agreement oral afin de mettre un peu de sérénité dans ces mouvements entre clubs.

S'en suit une discussion et Michel Voide dit que le sujet sera pris par la Commission technique et les clubs, hors assemblée.

10) PRÉSENTATION DU BUDGET GÉNÉRAL AVB SAISON 2025-2026

Anne-Catherine Doyer présente le budget 2025-2026 (en annexe) et le commente.

Kenny Jeanmonod (Président de la Commission d'arbitrage) explique trois informations (annexes en fin de PV):

- i. Information conjointe de la Commission mini et de la Commission d'arbitrage pour la répartition des frais de formation des arbitres entre tous les clubs proportionnellement au nombre d'équipes inscrites.
- ii. Information sur le nouveau mode de facturation des frais d'arbitrage.
- iii. Information sur les licences des arbitres, qui ne sont qu'arbitres, et qui seront licenciés à l'AVB. Le coût de toutes les licences des arbitres sera réparti entre les clubs.

Christophe Chevallay (Rolle Basket) demande si ce changement aura un impact sur le budget ?

Kenny répond que c'est précisé dans l'information. Que cela représente un coût de CHF 61 par équipe pour les licences des arbitres et ce sera inclus dans les acomptes d'arbitrage.

11) APPROBATION DU BUDGET 2025-2026

Le budget 2025-2026 est approuvé à l'unanimité.

12) NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR SUPPLÉANT

DEL Basket devient Rapporteur

USY Basket devient Membre

BC Cossonay (Pascal Bühlmann) est nommé suppléant.

13) NOMINATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Le club de **Pully Lausanne Foxes (Daniel Rey)**, qui s'était annoncé lors de la précédente AG, se propose pour accueillir l'Assemblée générale de l'AVB 2026.

Nous le remercions chaleureusement.

14) DIVERS

Michel Berthet :

- a. Le Grand Conseil a accepté en deuxième débat le contre-projet lancé par le Conseil d'Etat comprenant 36 mesures pour le sport, assorti d'un budget de CHF 36 millions. Selon la situation financière cantonale, viendront ensuite deux crédits cadre d'un montant de CHF 150 millions pour soutenir la création d'infrastructures sportives dans le canton.
- b. Félicitations à
 - Nyon Basket Féminin pour leur magnifique saison.
 - Vainqueur de la SuperCup
 - Vainqueur de la Patrick Baumann Swiss Cup
 - Vainqueur de la EWBL
 - Championne Suisse de SB League Women
 - Pully Lausanne Foxes Demi-finaliste de SB League.
 - Blonay Basket Championne suisse de LNBF
 - Vevey Riviera Basket Champion de 1LNM
 - Espérance Pully Championne U16F CSJC
 - Dlang SBC Champion U18M CSJC
 - Vevey Riviera Basket Vainqueur de la Patrick Baumann Swiss Cup U16F
- c. Michel Berthet rappelle la prochaine Coupe du Monde FIBA U19 2025 et invite les clubs à se mobiliser pour ce formidable événement. À ce jour, les manifestations et activités proposées n'ont pas rencontré le succès escompté.

Michel Voide ajoute que le stand tenu par l'AVB, prévu sur le parvis de la Vaudoise

Arena a pris de l'ampleur et que la collaboration des clubs pour trouver des bénévoles est indispensable. De notre côté, l'AVB s'engage à faire participer les clubs au bénéfice de cette manifestation pour les remercier de leur engagement.

- d. Michel Berthet passe la parole à Erik Lehmann, Secrétaire général de Swiss Basketball, qui s'exprime sur trois points :
 - i. Un groupe spécifique gère les salles suisses et il est important d'annoncer aux AR les nouvelles salles afin qu'elles soient correctement construites et surtout répertoriées.
 - ii. Le CNBS déménage à Macolin pour la saison 2025-2026. 1. C'est le centre national du sport suisse, avec des infrastructures magnifiques. 2. Géographiquement, Macolin est mieux situé et surtout bilingue. 3. Ce déménagement permet une économie de CHF 400 000, entre autres en quittant l'école privée.
 - iii. La Coupe du Monde U19 :
 - a) C'est un événement incroyable qui s'annonce magnifique. Il est important que les vaudois se mobilisent pour venir voir des matchs. Les pays annoncent des équipes de très hauts niveaux.
 - b) Il y a un clinic d'entraîneurs, en parallèle de la Coupe du monde, du 3 au 6 juillet à l'EHL. Avec 4 entraîneurs de prestige. Envoyez tous vos entraîneurs.
 - c) Les possibilités d'hospitality sont également incroyables. Il reste des possibilités d'acheter des loges pour des entreprises locales. N'hésitez pas.
 - d) Le repas de gala aura lieu le vendredi 27 juin au Lausanne Palace. Il reste des places. Venez partager un bon moment de convivialité.
 - e) Il y a un clinic d'arbitres qui aura également lieu pendant la Coupe du monde, avec, entre autres Chantal Julien, arbitre française internationale de grande renommée et Eric Lewis, ancien arbitre américain de NBA.

Michel Berthet remercie les membres du Comité pour leur excellente collaboration tout au long de la saison.

Il remercie également Roberta et Christian Balmat, pour leur implication dans l'organisation du stand AVB sur le parvis de la Vaudoise Arena lors de la Coupe du Monde FIBA U19 2025.

Michel Berthet clôt l'Assemblée générale à 22h55 et invite l'assemblée à un apéritif offert par le club de Green Fox Gland Basketball, que nous remercions chaleureusement.

Fait le 4 août 2025

Christine Ben Salah-Schupbach

Secrétaire de l'Association Vaudoise de Basketball



MODIFICATIONS DES STATUTS AVB

Assemblée Générale du 05 juin 2025

a. Point 26.2 modifié de l'article 26 des Statuts AVB

Article actuel :

26.2 Établit les directives.

Nouvel article :

26.2 Elabore et/ou valide les différentes directives en lien avec l'organisation de l'AVB.

b. Point 33.5 modifié de l'article 33 des Statuts AVB

Article actuel :

33.5 Les membres des commissions s'engagent à ne pas dépasser le budget adopté par l'assemblée des présidents de club.

Nouvel article :

33.5 Les membres des commissions s'engagent à respecter le budget adopté par l'assemblée générale.

c. Point 44.2 modifié de l'article 44 des Statuts AVB

Article actuel

Les titres honorifiques de l'AVB peuvent être décernés, sur préavis du comité central ou sur proposition d'un membre en assemblée générale, à toute personne ayant rendu de remarquables services à l'association ou défendu la cause du basketball. Cette distinction peut être retirée dans les cas prévus à l'art. 46.1.

Nouvel article

Les titres honorifiques de l'AVB peuvent être décernés sur proposition d'un membre au Comité central, qui l'étudie puis la propose en assemblée générale, pour autant qu'elle ait été soumise dans les délais. Cette clause concerne des personnes ayant rendu de remarquables services à l'association ou défendu la cause du basketball.

Cette distinction peut être retirée dans les cas prévus à l'art. 46.1



PROPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Assemblée Générale du 5 juin 2025

Proposition du Comité central pour l'augmentation des frais d'inscriptions d'équipes aux compétitions AVB.

Les montants des inscriptions d'équipes n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans et ne suffisent plus à couvrir les divers frais inhérents à l'organisation des championnats et des tournois minis.

L'AVB propose d'augmenter les inscriptions d'équipe de CHF 100 par équipe senior, jeunesse et mini.

Les montants proposés pour les inscriptions d'équipes seront :

Senior :	Actuel CHF 100	Nouveau CHF 200
Jeunesse :	Actuel CHF 50	Nouveau CHF 150
Mini :	Actuel CHF 50	Nouveau CHF 150



PROPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Assemblée Générale du 5 juin 2025

Proposition du Comité central pour l'augmentation du prix de la licence AVB.

l'AVB propose d'augmenter la participation AVB sur la licence de CHF 5 pour les seniors, les joueurs sans compétition et le 3x3 et de CHF 10 pour les jeunes. Cette proposition est motivée par le fait qu'il faut financer la création du CRPF et les efforts faits pour le mouvement féminin, ainsi que pour la location, les équipements et la gestion de la salle de sport de Beaulieu (CHF 30 000 / an pour la salle uniquement).

	Part AVB		Part Swiss Basketball	Montant total des licences
	Actuelle	Nouvelle		
Senior	50,00	55,00	120,00	175,00
U 20	40,00	50,00	95,00	145,00
Officiel	5,00	5,00	40,00	45,00
Joueur sans compétition	5,00	10,00	30,00	40,00
3x3 SEN	10,00	15,00	50,00	65,00
3x3 U20 et plus jeunes	5,00	10,00	30,00	40,00
U 18	40,00	50,00	70,00	120,00
U 16	40,00	50,00	60,00	110,00
U 14	35,00	45,00	35,00	80,00
U 12	10,00	20,00	30,00	50,00
U 10	10,00	20,00	30,00	50,00
U 8	10,00	20,00	30,00	50,00
U 6	5,00	15,00	30,00	45,00



Proposition de Renens Basket

Assouplissement des possibilités de renvoi de match à la parution du calendrier et en cas de changement de salle

La proposition vise à modifier et compléter l'art. 46 "Demande de renvoi de match" alinéa 10 de la manière suivante:

Teneur actuelle:

En cas de renvoi de match, il n'y a pas de frais si:

- C'est une erreur de calendrier incombant à l'AVB.
- C'est un problème d'infrastructure (avec justificatif).

Eléments ajoutés:

- C'est une erreur de calendrier incombant à l'AVB.
- C'est un problème d'infrastructure.
- C'est un déplacement entre deux salles gérées par le club recevant.
- C'est un changement annoncé dans les 10 jours suivant la parution du calendrier (mais au moins 5 jours avant la date initiale et de renvoi du match).

Contre-proposition du CC

Le CC propose de Refuser la proposition de Renens Basket et de maintenir les Directives techniques AVB point 46, 47 et 48.

Ci-dessous, les statistiques pour cette saison :

- Jusqu'au 27 avril 2025 : **150 modifications** ont été effectuées ; dont **18 payantes**.
13 changements à 150.- (13 x manque de joueurs, 3x coach occupé ailleurs, pas de remplaçant).
5 changements à 50.- (2X coach occupé, 2x problème de salle sans justificatif, 1x échauffement LNBF).

- Pour les calendriers 1er tour (sortis entre le 13.08 et le 24.08, sauf 3LM au 03.09 et calendrier refait U14F gr 2 au 11.09) :

22 changements jusqu'au 16.09 (20 non payants et 2 payants).

Pour les calendriers 2ème tour (sortis entre le 16.12 et le 04.01) :

59 changements jusqu'au 14.01 (58 non payants et 1 payant).

- Changements par catégorie :

3LM : 28

2LM : 12

2LF : 3

U18/U20M : 12

U14F : 23

U16F : 18

U14M : 23

U16M : 11

U12CH : 20



9. Politique sportive 25-26



- Persévérer avec les points qui ont bien fonctionné cette année:
 - Travailler en Team Vaud avec les catégories U11, U12, U13, U14 F et M.
 - Débuter les détectations Team Vaud en juin 25.
 - Organiser des camps AVB lors des vacances scolaires.
 - Aider à la formation des entraîneurs à même les clubs via G. Barilari.
Transmettre les principes U12/U14 par des clinics AVB.
 - Renouveler les effectifs des SAE.
- Repenser la promotion du basket féminin après l'abandon du projet CPE AVB suite aux nouvelles directives CPE validées par le CA SWBA.
- Mettre en place les centres régionaux U14 (CRPF) selon le concept de la relève SWBA:
 - Présenter aux clubs le projet basé sur les structures SAE et Team VD déjà existantes sur Vaud. C'est un projet de partenariat entre clubs et AVB.
 - Réadapter les critères SAE pour l'école obligatoire.
 - Dans la continuité de la promotion du basket féminin, prioriser les filles.





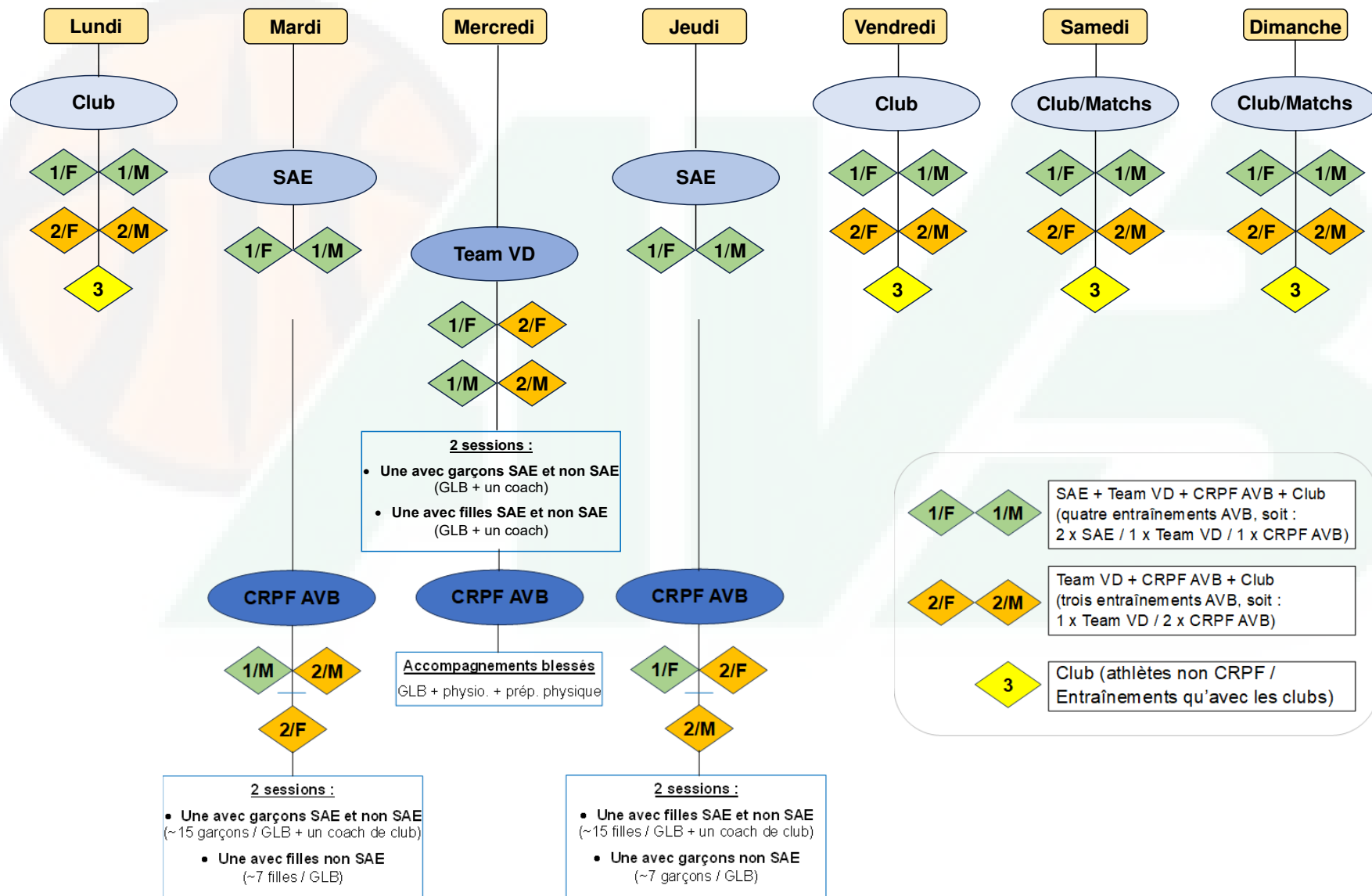
9. Politique sportive 25-26



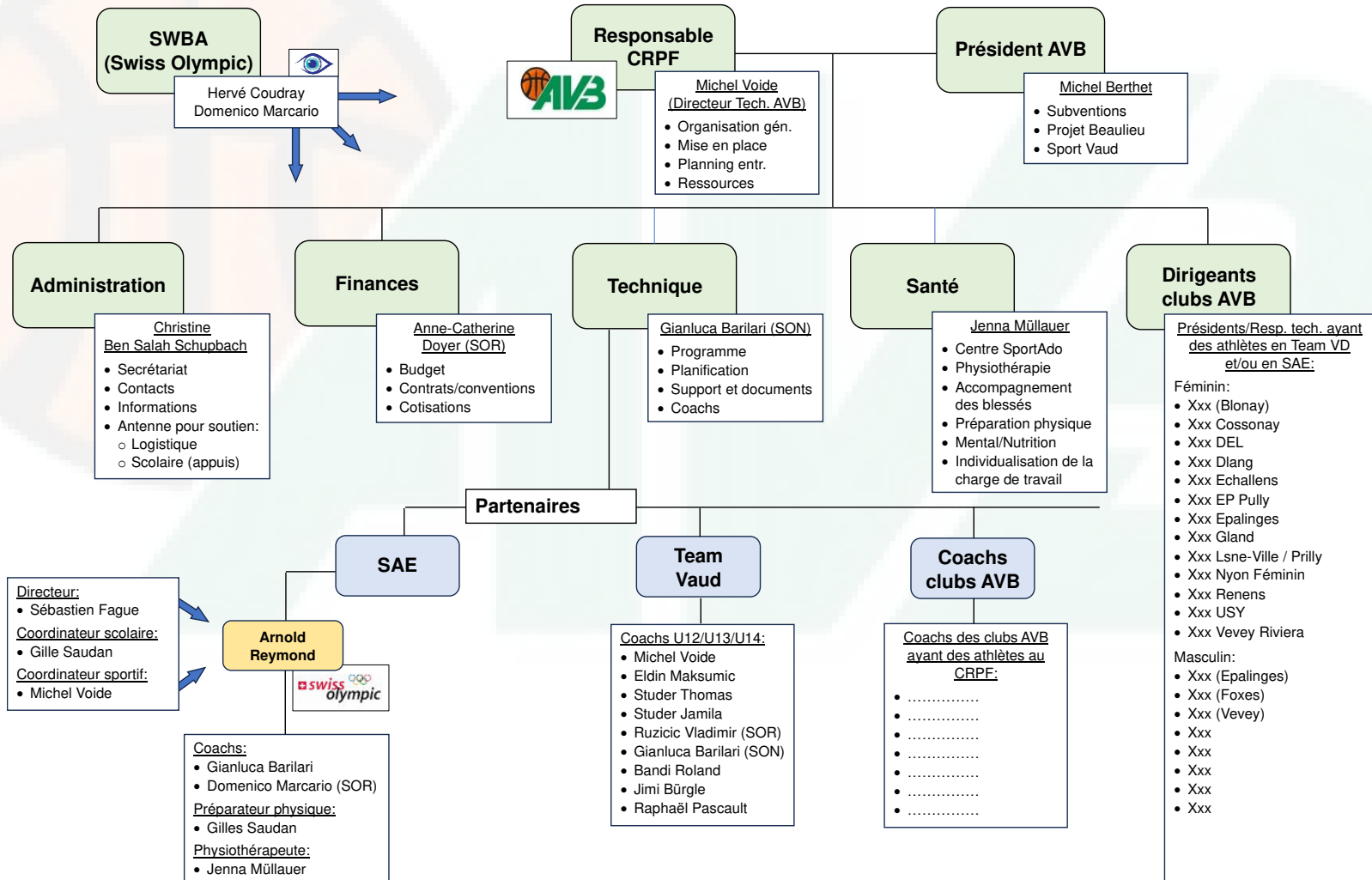
- Maintenir des championnats AVB attractifs sachant que le format des CSJC est en cours de révision au niveau SWBA.
- Relancer le développement du 3 x 3 vu que le projet pilote en ligne avec la World Cup U19 n'a pas eu le succès espéré.
- Participer à la phase pilote d'un projet de tournoi scolaire 3 x 3 à l'échelle nationale lancé et soutenu par la Mobilière.
- Soutenir le développement du mini basket dans les zones non couvertes.
- Repenser les plannings Team Vaud selon décisions de l'AG concernant la reprise de Beaulieu par l'AVB et organiser la mise à disposition des créneaux libres.
- Reprendre les sujets relatifs à la partie technique AVB et laissés en déshérence pour des raisons diverses:
 - La problématique des détections et transferts entre clubs qui devrait reposer en partie sur des principes de déontologie et de gentlemen's agreement.
 - L'organisation de l'onglet santé sur le site AVB.
 - La diffusion des programmes SAE + CRPF à venir sur le site AVB.



Planification hebdomadaire



COPIL du CRPF





<i>Budget produits</i>	<i>%</i>	<i>Budget 25-26</i>		<i>Budget 24-25</i>	<i>Budget 23-24</i>
Revenus		+ CHF 100 / Equipes	CHF 100-50 / Equipes	CHF 728 620,00	CHF 595 820,00
3000 Cotisations		CHF 6 600,00	CHF 6 600,00	CHF 6 000,00	CHF 8 000,00
3200 Inscriptions AVB		CHF 27 000,00	CHF 10 000,00	CHF 10 000,00	CHF 10 000,00
3298 Minis & Ecoliers		CHF 25 000,00	CHF 40 000,00	CHF 40 000,00	CHF 45 000,00
3400 Arbitrage		CHF 315 000,00	CHF 300 000,00	CHF 300 000,00	CHF 276 000,00
3401 Arbitrage SWB		CHF 55 000,00	CHF 55 000,00	CHF 55 000,00	-
3500 CSJR sélections		-	-	CHF 1 500,00	-
3610 Sport Etude (Gymnase) Ecolage		CHF 25 000,00	CHF 25 000,00	CHF 20 000,00	CHF 24 000,00
3611 Subventions Chamblandes		-	-	-	-
3612 Location Beaulieu		CHF 8 000,00	-		
3620 Sport Etude (Ecole) Ecolage		CHF 22 400,00	CHF 22 400,00	CHF 20 800,00	CHF 20 000,00
3621 Aide à fonds perdus SAE Arnold Reymond		CHF 20 000,00	CHF 20 000,00	CHF 20 000,00	-
3622 CRPF AVB Ecolage		CHF 10 000,00	CHF 10 000,00		
3801 Subvention J+S		CHF 22 200,00	CHF 22 200,00	CHF 5 000,00	CHF 4 000,00
3802 Subsidés Swiss Olympic et Swiss Basketball entraîneur régional		CHF 40 938,00	CHF 40 938,00	CHF 46 000,00	-
3803 Subvention Fonds du Sport		CHF 80 000,00	CHF 80 000,00	CHF 82 000,00	CHF 70 000,00
3804 Subvention Aide au Sport (SAE)		-	-	-	CHF 20 000,00
3806 Subvention Fonds du Sport pour loyer		-	-	CHF 1 820,00	CHF 1 820,00
3807 Officiels de table		CHF 3 500,00	CHF 3 500,00	CHF 2 500,00	CHF 2 000,00
3808 Redevance AVB sur licence		CHF 115 000,00	CHF 115 000,00	CHF 115 000,00	CHF 110 000,00
3809 Emoluments et Divers		CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 5 000,00
3810 Perte s/débiteurs		-	-	-	-
TOTAUX		CHF 778 638,00	CHF 753 638,00	CHF 728 620,00	CHF 595 820,00

Budget charges	%	Budget 25-26	Budget 25-26	Budget 24-25	Budget 23-24
		CHF 150 / Equipes	CHF 100-50 / Equipes		
Charges techniques		CHF 800 407,00	CHF 799 407,00	CHF 771 520,00	CHF 599 000,00
5100 Salaire Gianluca Barilari		CHF 106 000,00	CHF 106 000,00	-	-
Charges Team Vaud		CHF 60 860,00	CHF 60 860,00	CHF 61 800,00	CHF 87 000,00
4010 Team Vaud Entraîneurs		CHF 24 360,00	CHF 24 360,00	CHF 15 000,00	-
4020 Team Vaud Salles (Voir compte 4160 Beaulieu)		-	-	CHF 4 300,00	-
4030 Team Vaud Tournoi et CSJR		CHF 34 000,00	CHF 34 000,00	CHF 15 000,00	-
4040 Team Vaud Tournoi étranger		-	-	CHF 17 000,00	-
4050 Team Vaud Test pistes		-	-	CHF 1 000,00	-
4060 Team Vaud Equipement / Matériel		CHF 2 500,00	CHF 2 500,00	CHF 8 000,00	-
Charges SAE		CHF 61 097,00	CHF 61 097,00	CHF 82 000,00	CHF 73 000,00
SAE Chamblandes					
4200 SAE Chamblandes réserve pour imprévu		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF 27 000,00	CHF 27 000,00
4210 SAE Chamblandes Entraîneurs		CHF 20 502,00	CHF 20 502,00	CHF 18 000,00	-
4220 SAE Chamblandes Equipement / Matériel		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	-	-
4221 SAE Chamblandes Préparateur physique/Physio.		CHF 4 650,00	CHF 4 650,00	-	-
4222 SAE Chamblandes Activités relatives à la form. athlètes		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	-	-
SAE Arnold Reymond					
4410 SAE Arnold Reymond Entraîneurs		CHF 11 475,00	CHF 11 475,00	CHF 16 000,00	-
4420 SAE Arnold Reymond Equipement/matériel		CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 1 000,00	-
4421 SAE AR Préparateur physique / Physiothérapeute		CHF 11 470,00	CHF 11 470,00	-	-
4422 SAE AR Activités autres relatives à la form. des athl.		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	-	-
4423 SAE AR Réserve pour imprévu (blessés, démission)		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF 20 000,00	CHF 46 000,00
Charges CRPF		CHF 23 550,00	CHF 23 550,00	-	-
4500 CRPF_Coachs (sans GLB)		CHF 5 550,00	CHF 5 550,00	-	-
4510 CRPF_Salles (Voir compte 4160 Beaulieu)		-	-	-	-
4520 CRPF_Préparateur physique / Physiothérapeute		CHF 8 000,00	CHF 8 000,00	-	-
4530 CRPF_Equipements et matériel		CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	-	-
4540 CRPF_Réserve pour imprévus		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	-	-
4550 Administration technique CRPF		CHF 5 000,00	CHF 5 000,00	-	-
Autres charges techniques globales		CHF 424 000,00	CHF 423 000,00	CHF 406 000,00	CHF 324 000,00
4600 Arbitrage		CHF 300 000,00	CHF 300 000,00	CHF 300 000,00	CHF 276 000,00
4610 Frais Arbitrage SWB		CHF 55 000,00	CHF 55 000,00	CHF 55 000,00	-
4670 Frais Minis Basket		CHF 25 000,00	CHF 25 000,00	CHF 40 000,00	CHF 45 000,00
4615 Coupe		CHF 8 000,00	CHF 8 000,00	CHF 8 000,00	CHF 3 000,00
4618 World Cup 2025		CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 0,00
4160 Location de Beaulieu (Team Vaud et CRPF)		CHF 30 000,00	CHF 30 000,00	-	-
4170 Entretien locaux (Beaulieu)		CHF 1 000,00	-	-	-
4690 CDP		CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00
Charges personnel		CHF 56 800,00	CHF 56 800,00	CHF 156 220,00	CHF 52 000,00
5000 Salaires		CHF 50 700,00	CHF 50 700,00	CHF 146 000,00	CHF 52 000,00
5400 Autres charges de personnel		-	-	-	-
5700 AVS, AC, AI, APG		CHF 4 600,00	CHF 4 600,00	CHF 10 220,00	-
5720 LAA		-	-	-	-
5730 IJM		-	-	-	-
5740 LPP		CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	-	-
Charges administratives		CHF 65 500,00	CHF 65 500,00	CHF 63 500,00	CHF 62 500,00
6000 Loyer locaux		CHF 6 000,00	CHF 6 000,00	CHF 6 000,00	CHF 4 000,00
6300 Assurances et taxes		CHF 1 000,00	CHF 1 000,00	CHF 1 000,00	CHF 1 000,00
6500 Matériel de bureau (y compris ordi portable cbs)		CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	CHF 1 000,00
6510 Téléphone / Internet (matériel)		CHF 5 000,00	CHF 5 000,00	CHF 3 000,00	CHF 2 000,00
6520 Cotisations		CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	-
6530 Frais fiduciaire		CHF 5 000,00	CHF 5 000,00	CHF 5 000,00	CHF 5 000,00
6535 Webmaster		CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00
6540 Frais AG		CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00
6560 Défraiements divers (Comité)		CHF 40 000,00	CHF 40 000,00	CHF 40 000,00	CHF 43 000,00
6660 Frais représentation et comité		CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00
Autres charges		CHF 2 600,00	CHF 2 600,00	CHF 2 000,00	CHF 500,00
6900 Intérêts et frais bancaires		CHF 800,00	CHF 800,00	CHF 800,00	CHF 500,00
8700 Produits exceptionnels		CHF 300,00	CHF 300,00	CHF 300,00	-
8710 Charges exceptionnelles		CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	-
TOTAUX		CHF 800 407,00	CHF 799 407,00	CHF 771 520,00	CHF 599 000,00
Total des produits		CHF 778 638,00	CHF 753 638,00	CHF 728 620,00	CHF 595 820,00
Total des charges		CHF 800 407,00	CHF 799 407,00	CHF 771 520,00	CHF 599 000,00
Bénéfice / Perte de l'exercice		-CHF 21 769,00	-CHF 45 769,00	CHF 800,00	CHF 500,00
Team Vaud Salles VJ et EHL		CHF 15 760,00			
CRPF Salles VJ et EHL		CHF 12 750,00			
Total Salles sans Beaulieu		CHF 28 510,00			
Augmentation des licences : Environ		CHF 33 000,00			

Information

Assemblée Générale du 5 juin 2025

Information conjointe de la Commission mini et de la Commission d'arbitrage pour la répartition des frais de formation des arbitres entre tous les clubs proportionnellement au nombre d'équipes inscrites :

Sont compris dans ces frais :

- a. Les journées de formation et de refresh d'avant-saison pour les arbitres minis.
- b. La formation des candidats arbitres régionaux.
- c. Les formateurs pour les arbitres minis.

Ce qui représente un montant estimé à CHF 15 000 environ par saison, selon le nombre d'arbitres.

Cette information sera ajoutée à l'article 12.8 du Règlement technique AVB :

Commission des Arbitres - Canton de Vaud

Information sur le nouveau mode de facturation des frais d'arbitrage

Saison 2025-2026

Contexte

Actuellement, les frais d'arbitrage sont répartis entre les clubs selon un système basé sur la participation des équipes aux différents championnats. Concrètement, les coûts totaux d'arbitrage sont calculés pour chaque championnat séparément, puis divisés équitablement entre toutes les équipes engagées. Chaque club reçoit ensuite une facture correspondant à la somme des parts attribuées à ses équipes engagées dans ces compétitions.

Ce mode de répartition, où chaque club ne paie que les championnats auxquels il participe, ne permet pas d'avoir un prix unique par match à cause des coûts de déplacement variable des arbitres. Il en résulte une inégalité de traitement entre les clubs, bien qu'égal sur le principe, le calcul n'est pas équitable en tant que tel, car tous les clubs, et même les équipes au sein d'un club, ne participent pas du même montant pour le coût d'un match.

Objectif

Adopter un système de facturation proportionnel, basé sur le nombre de matchs effectivement joués par les équipes de chaque club durant la saison.

Système proposé

- Principe général : Chaque club paie un montant calculé selon le nombre total de matchs arbitrés par ses équipes durant la saison.
- Calcul du quota :
 - A la fin de la saison, la Commission totalise l'ensemble des matchs arbitrés.
 - Pour chaque club, le nombre de matchs joués par ses équipes est recensé.
 - Le coût global des frais d'arbitrage est ensuite réparti au prorata du nombre de matchs joués.
- Formule de calcul :

$$\text{Montant dû par club} = \frac{\text{Matchs joués par le club}}{\text{Total des matchs de tous les clubs}} \times \text{Total frais d'arbitrage}$$

Avantages

- Équité : Chaque club paie en fonction de son activité réelle.
- Transparence : Le calcul est clair, traçable et vérifiable.
- Prévisibilité : Les clubs peuvent anticiper les coûts.

Mise en œuvre

- Suivi systématique du nombre de matchs par club via les décomptes d'arbitrage.
- Acomptes aux clubs en début de saison.
- Calcul et facturation/remboursement en fin de saison selon les données collectées.

Information de la Commission des Arbitres pour l'AG 2024-2025

1. licences :

“Mettre les licences des arbitres qui ne sont que arbitres à l'AVB, et répartir le coût de toutes les licences d'arbitres entre les clubs”

2. Motivations :

Ce changement fait suite à celle de la saison dernière, de supprimer les quotas d'arbitres. Elle contient deux actions concrètes, liées mais motivées séparément :

- L'idée de mettre les licences des arbitres qui n'exercent aucune autre fonction dans un club (joueur, entraîneur, membre de comité, etc.) à l'AVB permettrait de ne plus être limité dans les convocations, dû au fait qu'on ne peut pas mettre un arbitre sur un match d'une équipe appartenant au club où il a sa licence. Cela simplifierait aussi le paiement des licences de ces arbitres en début de saison, fait directement par l'AVB. Les arbitres qui exercent une autre fonction dans un club gardent leur licence dans ce club, et c'est toujours ce dernier qui est chargé de payer la licence de l'arbitre en début de saison.
- Plutôt que chaque club paie la licence de ses arbitres (comme c'était le cas avec le système de quotas), nous allons répartir le coût total des licences d'arbitres entre tous les clubs, selon leur nombre d'équipes inscrites aux championnats AVB et SWB.

À ce montant à payer par club, l'AVB déduira la part “arbitre” que le club a déjà payé à travers les licences des arbitres qui ont leur licence dans le club.

3. Concrètement :

La licence d'arbitre régional coûte aujourd'hui CHF 105.-, celle d'un arbitre national est à CHF 165.-. Nous avons actuellement 62 arbitres régionaux et 16 arbitres nationaux, donc un total de CHF 9'150.-.

Ce montant sera divisé entre toutes les équipes vaudoises inscrites en championnat AVB et SWB, pour donner un chiffre disons 150 équipes, donc un total de 61.- par équipe.

Pour finir, deux cas de figures :

- Un club qui n'a pas d'arbitre dans ses licenciés paiera à l'AVB le montant par équipe multiplié par son nombre d'équipes.
- Un club qui compte des arbitres dans ses licenciés suivra le même principe, à la différence que le montant déjà payé par le club pour la part "arbitre" de ses licenciés sera déduit du total.

Exemple : un club a 5 équipes inscrites, donc un total de CHF 305.- à payer, mais compte parmi ses licenciés deux arbitres régionaux, joueur de 3LM.

Leurs licences coûtent CHF 460.- pour les deux, dont CHF 210.- pour leurs fonctions d'arbitre. Le total à payer à l'AVB passe donc de CHF 305.- à 95.-.